



Partie 1

AVIS JURIDIQUES

9 juillet 2022 / 154^e année

Sommaire

MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES...
OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE
REGISTRAIRE DES ENTREPRISES
REVENU QUÉBEC

AVIS AUX USAGERS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes en vertu de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail (chapitre M-15.001) et du Règlement sur la *Gazette officielle du Québec* (chapitre M-15.001, r. 0.1).

La Partie 1, intitulée «Avis juridiques», est publiée au moins tous les samedis. Lorsque le samedi est un jour férié, l'Éditeur officiel du Québec est autorisé à la publier la veille ou le lundi suivant.

La Partie 2 «Lois et règlements» et sa version anglaise Part 2 «Laws and Regulations» sont publiées au moins tous les mercredis. Lorsque le mercredi est un jour férié, l'Éditeur officiel du Québec est autorisé à la publier la veille ou le lendemain.

Partie 1 — AVIS JURIDIQUES

Internet

La version intégrale de la *Gazette officielle du Québec* Partie 1 est disponible gratuitement et chaque numéro est diffusé le samedi à 0 h 01 à l'adresse suivante :

www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

Tarif*

1. Abonnement annuel à la version imprimée

Partie 1 «Avis juridiques»:	555 \$
Partie 2 «Lois et règlements»:	761 \$
Part 2 «Laws and Regulations»:	761 \$

2. Acquisition d'un exemplaire imprimé de la *Gazette officielle du Québec* : 11,88 \$.

3. Publication d'un document dans la Partie 1 :
1,91 \$ la ligne agate.

4. Publication d'un document dans la Partie 2 :
1,27 \$ la ligne agate.

Un tarif minimum de 278 \$ est toutefois appliqué pour toute publication inférieure à 220 lignes agate.

* **Les taxes ne sont pas comprises.**

Conditions générales

Les fichiers électroniques du document à publier, une version Word et un PDF avec signature d'une personne en autorité, doivent être transmis par courriel (gazette.officielle@servicesquebec.gouv.qc.ca) et être reçus **au plus tard à 11 h le mercredi** précédant la semaine de publication. Les documents reçus après la date de tombée sont publiés dans l'édition subséquente.

Le calendrier des dates de tombée est disponible sur le site Internet des Publications du Québec.

Dans son message, l'annonceur doit clairement indiquer les coordonnées de la personne à qui la facture doit être acheminée (nom, adresse, téléphone et courriel).

Pour toute demande de renseignements, veuillez communiquer avec :

Gazette officielle du Québec

Courriel: gazette.officielle@servicesquebec.gouv.qc.ca

425, rue Jacques-Parizeau, 5^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Abonnements

Pour un abonnement à la version imprimée de la *Gazette officielle du Québec*, veuillez communiquer avec :

Les Publications du Québec

Service à la clientèle – abonnements

425, rue Jacques-Parizeau, 5^e étage

Québec (Québec) G1R 4Z1

Téléphone: 418 643-5150

Sans frais: 1 800 463-2100

Télécopieur: 418 643-6177

Sans frais: 1 800 561-3479

Toute réclamation doit nous être signalée dans les 20 jours suivant la date d'expédition.

Table des matières

MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES...

CULTURE ET COMMUNICATIONS

AVIS DE CLASSEMENT D'UN BIEN PATRIMONIAL

Ancien presbytère de Saint-Michel (Saint-Michel-de-Bellechasse)	449
Bâton de bedeau	449
Ensemble paroissial de Saint-Michel (Saint-Michel-de-Bellechasse)	450
Orgue (Déry, 1897)	452
Phare de l'Île-verte (Notre-Dame-des-Sept-Douleurs)	452
Site patrimonial du Phare-de-l'Île-Verte (Notre-Dame-des-Sept-Douleurs)	453

AVIS DE DÉSIGNATION D'UN ÉLÉMENT DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL

Meunerie artisanale	455
---------------------	-----

ÉCONOMIE ET INNOVATION

HEURES D'AFFAIRES

Ville de Coaticook (Avis d'autorisation)	456
--	-----

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Programme Agri-Québec (Modifications)	456
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (Modifications)	457
Programme Investissement Croissance (Modifications)	459

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE

TERMES PARUS DANS LES AVIS DE RECOMMANDATION ET DE NORMALISATION

Termes parus dans les avis de recommandation et de normalisation	461
--	-----

REGISTRAIRE DES ENTREPRISES

AVIS DE DISSOLUTION

MUSSET & BOUTET LTEE	462
----------------------	-----

REVENU QUÉBEC

SUCCESSIONS, PRODUITS FINANCIERS ET AUTRES BIENS NON RÉCLAMÉS

Avis	462
Avis de clôture d'inventaire	469
Avis de fin de liquidation	470
Biens des personnes morales dissoutes	469
Biens situés au Québec dont les propriétaires ou leurs héritiers sont inconnus ou introuvables	468
Successions non réclamées	463

Ministères, Avis concernant les...

Culture et communications

Avis de classement d'un bien patrimonial

Ancien presbytère de Saint-Michel (Saint-Michel-de-Bellechasse)

La ministre de la Culture et des Communications, Mme Nathalie Roy, donne avis :

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur le patrimoine culturel, elle classe ce bien comme immeuble patrimonial :

L'ancien presbytère de Saint-Michel, sis au 105, rue Principale, dans la municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse, sur le terrain connu et désigné comme étant le lot SIX MILLIONS VINGT ET UN MILLE CENT TRENTE-DEUX (6 021 132) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Bellechasse;

Cet avis vise seulement l'extérieur du bâtiment et exclut l'intérieur;

QUE ce geste repose sur les motifs suivants :

L'ancien presbytère de Saint-Michel présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique. Il témoigne de l'histoire de la paroisse de Saint-Michel, qui est érigée canoniquement en 1678, ce qui en fait l'une des 10 premières paroisses créées sur le territoire québécois. Le premier presbytère est érigé en 1715. En 1739, ce bâtiment est en mauvais état et le curé Joseph-Marie de La Corne de Chaptas entreprend de le remplacer. L'année suivante, le nouveau presbytère est construit. Au cours de l'été de 1759, le bâtiment aurait été occupé par les troupes britanniques lors de la guerre de la Conquête, puis à l'automne 1775, par des Canadiens rebelles, alliés des soldats américains. En 1790, le curé François-Joseph Deguise fait agrandir le presbytère pour y loger une salle des habitants. Le bâtiment est mis au goût du jour en 1853 et en 1854. De nouvelles améliorations sont apportées au début des années 1920 selon les plans de l'architecte Pierre Lévesque. Le presbytère demeure le plus ancien bâtiment de l'ensemble paroissial de Saint-Michel et serait la troisième plus ancienne maison curiale subsistante au Québec. Il possède en outre un potentiel archéologique en tant que témoin de l'occupation ancienne de ce terrain ayant accueilli les premières composantes du noyau paroissial;

L'ancien presbytère de Saint-Michel présente également un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale. Le bâtiment, qui se distingue par sa grande qualité d'exécution, a été construit en trois phases et conserve des com-

posantes importantes de chacune d'entre elles. La partie ouest, qui comprend les 2 premières cheminées, date de la construction initiale de 1740, tandis que la partie est, qui est dotée de la troisième cheminée, remonte à l'agrandissement de 1790. La cuisine d'été, coiffée d'un toit à croupe, aurait été intégrée au bâtiment dans les décennies suivant cet agrandissement. En 1853 et en 1854, le presbytère prend l'apparence d'une maison néoclassique québécoise. La maçonnerie de pierres est recouverte d'un parement horizontal de planches, la toiture est reconstruite, chaque versant est percé d'une série de lucarnes et un avant-toit retroussé est ajouté. En 1922, l'entrée principale est dotée d'un porche et le toit est recouvert de tôle à la canadienne. L'ancien presbytère n'a pas subi de modifications importantes depuis ces travaux.

La ministre de la Culture et des Communications donne également avis :

QUE la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission aux générations futures de ce bien patrimonial sont d'intérêt public;

QUE ce classement prend effet à compter du 18 décembre 2021, date où l'avis d'intention de procéder au classement du bien a été transmis;

QUE ce bien sera inscrit au Registre du patrimoine culturel du Québec.

Fait à Québec, ce 16 juin 2022

La ministre de la Culture et des Communications,
NATHALIE ROY

7929

Bâton de bedeau

La ministre de la Culture et des Communications, Mme Nathalie Roy, donne avis :

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur le patrimoine culturel, elle classe cet objet patrimonial :

Le bâton de bedeau de la fabrique de Saint-Michel conçu par Laurent Amiot vers 1820. Il est fait d'acajou couvert d'un vernis légèrement pigmenté et mesure 125,5 centimètres de long. Une face de l'objet est plane, l'autre est cintrée. Des ferrures en argent à motifs gravés ornent le milieu et les extrémités du bâton. L'une d'elles est couronnée d'une fleur de lys en argent;

QUE ce geste repose sur les motifs suivants :

Le bâton de bedeau présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique. L'objet témoin de l'histoire de la paroisse de Saint-Michel. Érigée canoniquement en 1678, elle figure parmi les 10 premières paroisses créées sur le territoire québécois. Tout au long de son histoire, la fabrique fait affaire avec des artistes de renom pour doter l'église de biens mobiliers liés aux célébrations religieuses. À partir de 1806, après l'incendie de la deuxième église paroissiale, Laurent Amiot se voit confier la réalisation de plusieurs pièces d'orfèvrerie. Il réalise vers 1820 un bâton de bedeau orné de 3 ferrures en argent. Transféré dans les différentes églises qui se sont succédé, le bâton fait toujours partie du trésor d'orfèvrerie de la paroisse de Saint-Michel;

Le bâton de bedeau présente également un intérêt patrimonial pour sa valeur artistique. L'objet témoin de l'importance et de la diversité de la production de Laurent Amiot. Né à Québec, Amiot y commence son apprentissage avant d'aller se perfectionner à Paris. À son retour au pays en 1787, il ouvre un atelier où il répond aux commandes de maintes paroisses du Bas-Canada. Amiot contribue au renouvellement du vocabulaire de l'orfèvrerie au Québec en y introduisant notamment l'esthétique épurée du style Louis XVI et celle du néo-classicisme anglais. Le bâton de bedeau qu'il a conçu pour la fabrique de Saint-Michel est raffiné. Il est composé d'une baguette en acajou doté de trois ferrures en argent. Elles sont décorées de motifs gravés en traits formant des lignes droites ou ondulées. La ferrure médiane présente également une croix gravée selon la même technique. Elle est flanquée de deux clous. L'extrémité supérieure du bâton est couronnée d'une fleur de lys moulée dont le rendu soigné est caractéristique de l'œuvre d'Amiot. Bien que l'orfèvre ait produit plusieurs bâtons de bedeau au cours de sa carrière, celui de l'église de Saint-Michel serait l'un des seuls exemplaires subsistants qui puissent lui être attribués avec certitude. Le bâton de bedeau est un témoin important de la production de cet artiste prolifique et réputé. Il rappelle aussi l'attention prêtée à la réalisation de ce type d'objet;

Le bâton de bedeau présente un intérêt patrimonial pour sa valeur ethnologique. Il s'agit de l'un des rares exemples subsistants de ce type d'objet, un accessoire lié au rôle du bedeau. Le bedeau était responsable du maintien de l'ordre et de la tranquillité dans l'église. Il portait généralement un costume qui le distinguait lors des cérémonies ou des processions et possédait souvent une baguette, destinée à l'origine à l'aider dans ses fonctions de serre-file et de maintien de l'ordre. Au fil du temps, cette baguette est devenue un insigne de sa fonc-

tion, soit une représentation symbolique de son autorité. La fonction de bedeau tombe en désuétude au cours du XX^e siècle. Le bâton de bedeau de l'église de Saint-Michel-de-Bellechasse est l'un des exemplaires les plus connus de ce type d'objet en raison de son intégration dans des expositions majeures. Il constitue ainsi un témoin privilégié d'une pratique révolue.

La ministre de la Culture et des Communications du Québec donne également avis :

QUE la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission aux générations futures de ce bien patrimonial sont d'intérêt public;

QUE ce classement prend effet à compter du 18 décembre 2021, date où l'avis d'intention de procéder au classement de ce bien a été transmis;

QUE ce bien sera inscrit au Registre du patrimoine culturel du Québec.

Fait à Québec, ce 16 juin 2022

La ministre de la Culture et des Communications,
NATHALIE ROY

7927

Ensemble paroissial de Saint-Michel (Saint-Michel-de-Bellechasse)

La ministre de la Culture et des Communications, Mme Nathalie Roy, donne avis :

Qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur le patrimoine culturel, elle classe ce bien comme site patrimonial :

L'ensemble paroissial de Saint-Michel, situé dans la municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse, comprenant les terrains connus et désignés comme étant le lot SIX MILLIONS VINGT ET UN MILLE CENT VINGT-NEUF (6 021 129), le lot SIX MILLIONS VINGT ET UN MILLE CENT TRENTE (6 021 130), le lot SIX MILLIONS VINGT ET UN MILLE CENT TRENTE ET UN (6 021 131) et le lot SIX MILLIONS VINGT ET UN MILLE CENT TRENTE-DEUX (6 021 132) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Bellechasse, ainsi que les aménagements, les structures et les bâtiments présents sur ces terrains;

QUE ce geste repose sur les motifs suivants :

L'ensemble paroissial de Saint-Michel présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique. Cet ensemble témoigne de l'histoire de la paroisse de Saint-Michel, qui est érigée canoniquement en 1678 et qui compte ainsi parmi les 10 premières paroisses créées sur le territoire québécois. La première église et le premier presbytère sont construits sur cet emplacement entre 1712 et 1715, et les premières inhumations datent de cette période. Un nouveau presbytère est érigé en 1740. Il est agrandi en 1790 et modifié en 1853 et 1854, ainsi qu'en 1922. Il a survécu à la guerre de la Conquête et à l'Invasion américaine de 1775. Il constitue le troisième plus ancien presbytère subsistant au Québec. L'église actuelle, construite en 1872 après un incendie du lieu de culte précédent, est la cinquième érigée sur ce site. Pour sa part, la grange à dîme aurait été construite au milieu du XIX^e siècle. Quant au cimetière, il est agrandi à quelques reprises avant d'être déplacé vers 1940 dans la portion nord du site. Les bâtiments et les composantes de cet ensemble, bien que modifiés ou reconstruits, occupent le même site depuis 1712, ce qui en fait l'un des plus anciens noyaux paroissiaux du Québec. L'ensemble possède en outre un potentiel archéologique;

L'ensemble paroissial de Saint-Michel présente également un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale. Il s'agit d'un exemple remarquable parmi les ensembles paroissiaux du Québec. L'ancien presbytère, qui se distingue particulièrement pour sa qualité d'exécution, a été construit en trois phases. Il a pris l'apparence d'une maison néoclassique québécoise lors de la réfection de 1853 et de 1854. Il n'a pas subi de modifications importantes depuis un siècle. Construite selon les plans de l'architecte Joseph-Ferdinand Peachy, l'église témoigne à la fois d'une forte influence des formes classiques et de la persistance des modèles traditionnels dans l'architecture religieuse québécoise. Les fenêtres cintrées, l'oculus et les portails à entablement sont des éléments associés au néoclassicisme, tandis que la saillie centrale évoquant une tour et le clocher surmonté d'une flèche placée sur la façade avant sont des composantes traditionnelles. Quant à l'architecture de la grange à dîme, celle-ci est typique des bâtiments agricoles de cette époque. Son volume rectangulaire simple, son mur en planches verticales et ses deux grandes portes, l'une coulissante et l'autre à deux battants, sont des éléments représentatifs de ce type de construction. Ces bâtiments possèdent encore plusieurs de leurs caractéristiques anciennes;

L'ensemble paroissial de Saint-Michel présente aussi un intérêt patrimonial pour sa valeur paysagère. Le terrain, en légère pente vers l'eau, offre plusieurs percées visuelles vers le fleuve Saint-Laurent et les montagnes de la rive nord, notamment à partir du cimetière qui longe la rue des Remparts. Ce terrain est gazonné et planté de quelques arbres matures, ce qui dégage de larges vues et contribue à la mise en relation des différentes composantes de l'ensemble. Le presbytère bénéficie d'une bonne visibilité depuis le fleuve, la rue Saint-Joseph et la rue Principale. Son entrée principale est signalée par une vaste allée qui dégage la vue depuis la rue et met en valeur l'architecture de sa façade. Une clôture métallique ceinture une partie du cœur du site, ce qui renforce sa cohésion. Par ailleurs, le clocher de l'église constitue un important point de repère dans les environs, indiquant l'emplacement de l'ensemble paroissial et du noyau villageois;

L'ensemble paroissial de Saint-Michel présente un intérêt patrimonial pour sa valeur urbanistique. Il s'agit d'un ensemble ancien très bien préservé. Les premiers aménagements remontent au XVIII^e siècle. Des censitaires cèdent un premier terrain à la fabrique en 1712 pour la construction d'une chapelle et d'un presbytère. Le noyau paroissial s'agrandit grâce à la donation de nouveaux terrains en 1732, en 1782 et en 1830. En plus de conserver ses principales composantes, cet ensemble comprend des particularités qui le distinguent, notamment la ceinture formée par les rues qui le séparent du reste du village. Le développement villageois de Saint-Michel s'est par ailleurs réalisé de part et d'autre du noyau paroissial pendant le XIX^e siècle.

La ministre de la Culture et des Communications donne également avis :

QUE la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission aux générations futures de ce bien patrimonial sont d'intérêt public;

QUE ce classement prend effet à compter du 18 décembre 2021, date où l'avis d'intention de procéder au classement du bien a été transmis;

QUE ce bien sera inscrit au Registre du patrimoine culturel du Québec.

Fait à Québec, ce 16 juin 2022

La ministre de la Culture et des Communications,
NATHALIE ROY

7930

Orgue (Déry, 1897)

La ministre de la Culture et des Communications, Mme Nathalie Roy, donne avis :

Qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur le patrimoine culturel, elle classe cet objet patrimonial :

L'orgue (Déry, 1897) de l'église de Saint-Michel, un instrument à traction mécanique comptant 19 jeux, 2 claviers de 56 notes et 1 pédalier de 25 notes, fabriqué en 1897 par Napoléon Déry et identifié postérieurement comme étant l'opus 14;

QUE ce geste repose sur les motifs suivants :

L'orgue présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique. L'instrument témoigne de l'histoire de la paroisse de Saint-Michel-de-Bellechasse. Érigée canoniquement en 1678, elle figure parmi les 10 premières paroisses créées sur le territoire québécois. Tout au long de son histoire, la fabrique fait affaire avec des artistes de renom pour doter l'église de biens mobiliers liés aux célébrations religieuses. En 1897, elle confie à Napoléon Déry, facteur d'orgues réputé de Québec, la fabrication d'un instrument à vent. Le début de la carrière de Déry est peu documenté. Il établit son atelier à Québec vers 1873 dans le quartier Saint-Jean-Baptiste. Au cours de sa carrière, il aurait réalisé 14 instruments. Celui de l'église de Saint-Michel-de-Bellechasse est vraisemblablement son dernier. L'orgue est inauguré en août 1897 lors de célébrations auxquelles participent plusieurs musiciens réputés. L'instrument constitue ainsi un témoin important de l'œuvre de ce facteur d'orgues québécois et illustre la volonté des paroisses québécoises de se doter d'objets de grande qualité;

L'orgue présente aussi un intérêt patrimonial pour sa valeur artistique. Il est représentatif des orgues produits au Québec à la fin du XIX^e siècle et témoigne de leur sonorité. L'instrument, qui a conservé sa traction mécanique et ses pompes manuelles, possède 19 jeux, 2 claviers de 56 notes et 1 pédalier de 25 notes. Déry a conçu et harmonisé cet orgue en utilisant l'ancien diapason anglais de 452 hertz. Il est probablement le dernier facteur d'orgues à utiliser ce diapason au Québec et au Canada. L'instrument est composé d'une tuyauterie en métal tacheté et en bois. Les tuyaux en métal tacheté sont rares à l'époque. Ils ont été importés d'un autre facteur d'orgues, possiblement la Pierce Organ Pipe Company fondée en 1847 par Samuel Pierce à Reading, au Massachusetts. Les tuyaux en bois ont quant à eux été réalisés par Déry lui-même. Les qualités musicales de cet orgue sont considérées comme étant exceptionnelles.

Elles ont d'ailleurs été préservées lors du relevage de 1975 et de la restauration de 2015. Le buffet se démarque également par la qualité de son exécution. Il présente une ornementation d'inspiration classique qui s'harmonise avec le décor intérieur de l'église. Le premier niveau est principalement décoré de panneaux moulurés. Le niveau supérieur de la façade du buffet comprend les tuyaux de montre disposés en trois plates-faces. Ils sont inscrits dans des arcades flanquées de pilastres supportant des entablements. La partie centrale, surélevée, est coiffée d'un fronton cintré à base interrompue. Le tympan est décoré d'un cartouche présentant un trophée. Cet orgue témoigne de l'attention portée à ce type d'instrument et constitue un élément important du patrimoine musical québécois.

La ministre de la Culture et des Communications du Québec donne également avis :

QUE la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission aux générations futures de ce bien patrimonial sont d'intérêt public;

QUE ce classement prend effet à compter du 18 décembre 2021, date à laquelle l'avis d'intention de procéder au classement de ce bien a été transmis;

QUE ce bien sera inscrit au Registre du patrimoine culturel du Québec.

Fait à Québec, ce 16 juin 2022

La ministre de la Culture et des Communications,
NATHALIE ROY

7928

Phare de l'Île-Verte (Notre-Dame-des-Sept-Douleurs)

La ministre de la Culture et des Communications, Mme Nathalie Roy, donne avis :

Qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur le patrimoine culturel, elle classe ce bien comme immeuble patrimonial :

Le phare de l'Île-Verte, sis au 2803, chemin du Phare, dans la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, sur le terrain connu et désigné comme étant le lot CINQ MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE-ET-UN MILLE VINGT-SEPT (5 351 027) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata;

QUE ce geste repose sur les motifs suivants :

Le phare de l'Île-Verte présente un intérêt pour sa valeur historique. Il s'agit du plus ancien phare érigé au Québec et du deuxième au Canada. En 1805, dans un contexte d'intensification des échanges entre la colonie et la métropole, le gouvernement du Bas-Canada met sur pied la Maison de la Trinité de Québec, qui est chargée d'assurer la sécurité de la navigation sur le fleuve Saint-Laurent. L'organisme s'occupe notamment de la supervision du pilotage et de la mise en place des bouées, des phares et des fanaux. En 1806, le gouvernement ordonne la construction du phare de l'Île-Verte, à l'entrée du chenal sud, un lieu caractérisé par de dangereux hauts-fonds et de forts courants. Le phare est opérationnel à compter de 1809. Il demeure l'unique phare du Saint-Laurent jusqu'en 1830, alors qu'est mis en service le phare de Pointe-des-Monts. Le métier de gardien de phare se transmettant souvent de père en fils, le phare de l'Île-Verte est ainsi gardé par quatre générations de la famille Lindsay de 1827 à 1964. Au fil du temps, les systèmes de signalisation visuelle et sonore du phare sont modifiés et modernisés. En 1969, son fonctionnement est automatisé. Le phare de l'Île-Verte est ainsi un témoin de première importance de l'histoire maritime du Québec;

Le phare présente également un intérêt pour sa valeur architecturale. Il est érigé en pierre par le maître maçon Edward Cannon, qui est connu pour avoir construit des fortifications, des bâtiments gouvernementaux et divers ouvrages en pierre au Québec et au Canada. De plan circulaire, la tour de 18 mètres s'élève sur trois niveaux, avec au sommet, une lanterne de cuivre polygonale au toit arrondi et ceinturée d'une galerie. Le phare de l'Île-Verte est lambrissé de planches horizontales en 1850, puis recouvert de planches verticales en 1904. Sa silhouette est représentative des phares construits dans la première moitié du XIX^e siècle. Par ailleurs, le phare sert vraisemblablement de modèle pour les autres structures construites par la Maison de la Trinité de Québec, notamment à Pointe-des-Monts et à l'île Bicquette en 1841. De nos jours, le phare conserve encore plusieurs éléments anciens, dont des murs recouverts de crépi, un escalier en bois à vis desservant les trois niveaux, des armoires encastrées et des pièces d'équipement nécessaires à l'éclairage.

La ministre de la Culture et des Communications donne également avis :

QUE la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission aux générations futures de ce bien patrimonial sont d'intérêt public;

QUE ce classement prend effet à compter du 23 juin 2021, date à laquelle l'avis d'intention de procéder au classement du bien a été transmis;

QUE ce bien sera inscrit au Registre du patrimoine culturel du Québec.

Fait à Québec, ce 16 juin 2022

La ministre de la Culture et des Communications,
NATHALIE ROY

7923

Site patrimonial du Phare-de-L'Île-Verte (Notre-Dame-des-Sept-Douleurs)

La ministre de la Culture et des Communications, Mme Nathalie Roy, donne avis :

Qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur le patrimoine culturel, elle classe ce bien comme site patrimonial :

Le site patrimonial du Phare-de-l'Île-Verte, dans la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, comprenant le phare, les autres bâtiments et structures, ainsi que les terrains connus et désignés comme étant le lot CINQ MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE-ET-UN MILLE VINGT-SEPT (5 351 027) et une partie du lot CINQ MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE-ET-UN MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SIX (5 351 486 partie) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata.

La partie du lot 5 351 486 peut être plus explicitement décrite de la façon suivante :

— Bornée vers le nord-est, par les lots 5 350 871, 5 351 510 et 5 349 768, mesurant 72,14 mètres;

— Bornée vers le sud-est, par une autre partie du lot 5 351 486, mesurant 23,61 mètres;

— Bornée vers l'est, par une autre partie du lot 5 351 486, mesurant 29,03 mètres;

— Bornée vers le sud-est, par une autre partie du lot 5 351 486, mesurant 22,08 mètres;

— Bornée vers l'est, par une autre partie du lot 5 351 486, mesurant 24,02 mètres;

—Bornée vers nord-est, par une autre partie du lot 5 351 486, mesurant 14,65 mètres;

—Bornée vers le sud-est, par une autre partie du lot 5 351 486, mesurant successivement 16,63 mètres et 30,20 mètres;

—Bornée vers le sud-ouest, par une autre partie du lot 5 351 486, mesurant 13,56 mètres;

—Bornée vers le sud-est, par une autre partie du lot 5 351 486, mesurant 20,24 mètres;

—Bornée vers le sud-ouest, par une autre partie du lot 5 351 486, mesurant 44,23 mètres;

—Bornée vers le sud-est, par une autre partie du lot 5 351 486, mesurant 15,90 mètres;

—Bornée vers l'est, par une autre partie du lot 5 351 486, mesurant 14,10 mètres;

—Bornée vers le sud-est, par une autre partie du lot 5 351 486, mesurant successivement 6,39 mètres, 17,56 mètres et 31,17 mètres;

—Bornée vers le sud-ouest, par le fleuve Saint-Laurent (territoire non cadastré), mesurant 233,36 mètres le long d'une sinueuse;

—Bornée vers le nord-ouest, par le lot 5 351 027, mesurant successivement 67,79 mètres et 57,36 mètres;

—Bornée vers le sud-ouest, par le lot 5 351 027, mesurant 5,00 mètres;

—Bornée vers le sud-est, par le lot 5 351 027, mesurant 6,63 mètres;

—Bornée vers le sud-ouest, par le lot 5 351 027, mesurant 25,01 mètres;

—Bornée vers le nord-ouest, par le lot 5 351 027, mesurant 20,00 mètres;

—Bornée vers le nord-est, par le lot 5 351 027, mesurant 29,85 mètres;

—Bornée vers le nord-ouest, par le lot 5 351 027, mesurant successivement 31,99 mètres et 23,96 mètres;

—Bornée vers le nord-ouest, par le fleuve Saint-Laurent, mesurant 95,35 mètres le long d'une sinueuse.

Contenant en superficie 31 033,00 mètres carrés.

Le tout tel qu'il est montré sur un plan faisant partie intégrante de la description préparée et signée le 3 juin 2021, par Marc Dufour, arpenteur-géomètre, et consignée sous le numéro 1450 de ses minutes;

QUE ce geste repose sur les motifs suivants :

Le site patrimonial du Phare-de-l'Île-Verte présente un intérêt pour sa valeur historique. Le phare de l'Île-Verte est le plus ancien phare érigé au Québec et le deuxième au Canada. En 1805, dans un contexte d'intensification des échanges entre la colonie et la métropole, le gouvernement du Bas-Canada met sur pied la Maison de la Trinité de Québec, qui est chargée d'assurer la sécurité de la navigation sur le fleuve Saint-Laurent. L'organisme s'occupe notamment de la supervision du pilotage et de la mise en place des bouées, des phares et des fanaux. En 1806, le gouvernement ordonne la construction du phare de l'Île-Verte, à l'entrée du chenal sud, un lieu caractérisé par de dangereux hauts-fonds et de forts courants. Le phare est opérationnel à compter de 1809. Il demeure l'unique phare du Saint-Laurent jusqu'en 1830. Les canons, la cabane de la corne de brume et les poudrières servant à l'entreposage de dynamite et de poudre à canon, qui sont encore en place sur le site, témoignent des moyens de signalisation sonore élaborés au fil des ans pour guider les navires par temps de brouillard. En 1969, le fonctionnement du phare est automatisé. Le site patrimonial du Phare-de-l'Île-Verte ainsi que les bâtiments qui s'y retrouvent constituent ainsi des témoins de première importance de l'histoire maritime du Québec;

Le site patrimonial présente également un intérêt pour sa valeur architecturale. Le phare est érigé en pierre par le maître maçon Edward Cannon. De plan circulaire, la tour de 18 mètres s'élève sur trois niveaux, avec au sommet, une lanterne de cuivre polygonale au toit arrondi et ceinturée d'une galerie. Elle est lambrissée de planches horizontales en 1850, puis recouverte de planches verticales en 1904. Sa silhouette est représentative des phares construits dans la première moitié du XIX^e siècle. Le phare de l'Île-Verte sert vraisemblablement de modèle pour les autres structures construites par la Maison de la Trinité de Québec. Le site comprend aussi deux maisons pour les gardiens construites en 1960 selon des plans types élaborés par le ministère des Transports, dont l'architecture sobre et fonctionnelle est représentative de ce type de résidences. L'ensemble compte également deux poudrières en maçonnerie et la cabane à huile en bois érigées au XIX^e siècle, l'abri de la corne de brume bâtie en bordure de l'eau en 1945, le puits, le garage et deux canons;

Le site patrimonial présente aussi un intérêt pour sa valeur paysagère. La station de phare de l'île Verte est située sur le littoral rocheux du côté nord de l'île, sur un terrain principalement dénudé, entre le fleuve et la forêt. Le site constitue un ensemble cohérent et distinctif dans le paysage. Les différents bâtiments, visibles à partir de plusieurs endroits sur l'île et à partir du fleuve, forment un tout harmonieux, notamment en raison de leur revêtement blanc aux accents de rouge et du chemin qui les relie entre eux. Important point de repère, le site offre également plusieurs percées visuelles sur les alentours, entre autres sur le parc marin Saguenay – Saint-Laurent et les montagnes de Charlevoix;

Le site patrimonial présente par ailleurs un intérêt pour sa valeur ethnologique. Il témoigne du métier de gardien de phare et du mode de vie particulier qui lui est associé. La maison principale, de grandes dimensions, rappelle que la famille du gardien réside avec lui. L'assistant du gardien loge dans la seconde maison, qui est plus petite. Les gardiens doivent faire fonctionner les divers instruments, dont le phare et les systèmes de signalisation sonore. Les poudrières, l'abri de la corne de brume et la cabane à huile rappellent ces tâches. Le gardien élève également des animaux et cultive la terre afin de répondre aux besoins alimentaires de sa famille. Le garage et le puits témoignent de la vie quotidienne des occupants du site. Par ailleurs, le métier de gardien de phare se transmettant souvent de père en fils, le phare de l'Île-Verte est ainsi gardé par quatre générations de la famille Lindsay de 1827 à 1964.

La ministre de la Culture et des Communications donne également avis :

QUE la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission aux générations futures de ce bien patrimonial sont d'intérêt public;

QUE ce classement prend effet à compter du 23 juin 2021, date à laquelle l'avis d'intention de procéder au classement du bien a été transmis;

QUE ce bien sera inscrit au Registre du patrimoine culturel du Québec.

Fait à Québec, ce 16 juin 2022

La ministre de la Culture et des Communications,
NATHALIE ROY

7924

Avis de désignation d'un élément du patrimoine immatériel

Meunerie artisanale

La ministre de la Culture et des Communications, Mme Nathalie Roy, donne avis :

Qu'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

Qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la Loi sur le patrimoine culturel, elle désigne cet élément du patrimoine immatériel :

La meunerie artisanale est un processus de transformation des grains en farine qui repose sur un ensemble de connaissances et de savoir-faire transmis de maître à apprenti, de génération en génération. Elle se distingue de la minoterie industrielle par l'utilisation d'une machinerie ancienne, le plus souvent activée par la force de l'eau ou du vent. L'artisan meunier comprend bien le fonctionnement et connaît tous les rouages du moulin ancien dont il est maître et gardien;

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

La meunerie artisanale est une pratique séculaire au Québec, aujourd'hui tributaire de quelques personnes qui la perpétuent. Les meuniers possèdent un ensemble de connaissances et de savoir-faire qui se transmettent par compagnonnage, un processus long et exigeant, tant pour le maître que pour l'apprenti. Pendant l'acquisition de ses compétences et tout au long de sa pratique, le meunier développe ses sens, lesquels sont fort sollicités lorsqu'il produit de la farine. Il donne également vie à des immeubles patrimoniaux, où il transforme le grain en une farine de grande qualité à l'aide d'une machinerie ancienne qu'il est généralement seul à maîtriser. Chaque moulin ancien possède en effet de l'équipement et des caractéristiques propres qui doivent être préservés, ce qui oblige son gardien à avoir des connaissances dans plusieurs autres domaines que la meunerie, comme la mécanique, l'architecture, la cordonnerie, la maçonnerie et l'agriculture. Le meunier exerce son métier traditionnel en s'adaptant aux changements technologiques et normatifs qui ponctuent sa pratique agroalimentaire, tout en maintenant des savoir-faire ancestraux. La meunerie artisanale – en conjonction avec les lieux qui lui sont associés, ainsi que les produits qui en découlent – suscite un sentiment de fierté et de continuité, et forme un élément du patrimoine immatériel québécois;

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 23 juin 2022

La ministre,
NATHALIE ROY

7931

Économie et Innovation

Heures d'affaires

Ville de Coaticook — Autorisation de l'admission du public en dehors des périodes légales d'admission dans les établissements commerciaux situés dans une zone touristique

Loi sur les heures et les jours d'admission dans
les établissements commerciaux
(chapitre H-2.1)

Conformément à l'article 13 de la Loi sur les heures
et les jours d'admission dans les établissements com-
merciaux, le ministre de l'Économie et de l'Innovation
autorise l'admission du public en dehors des périodes
légales d'admission dans les établissements commer-
ciaux situés dans la zone touristique correspondant au
territoire de la ville de Coaticook, sur une base partielle,
soit du 1^{er} mai au 30 novembre de chaque année, jusqu'au
30 novembre 2027.

Québec, le 22 juin 2022

Le ministre de l'Économie et de l'Innovation,
PIERRE FITZGIBBON

7935

La Financière agricole du Québec

Programme Agri-Québec *Modifications*

Avis est donné, conformément aux dispositions de l'arti-
cle 20 de la Loi sur La Financière agricole du Québec
(chapitre L-0.1), que le 17 juin 2022, La Financière agri-
cole du Québec a adopté les modifications au programme
Agri-Québec annexées au présent avis, celles-ci étant
applicables à compter de l'année de programme 2022.

Lévis, le 27 juin 2022

La secrétaire générale,
RENÉE SAINT-HILAIRE, *avocate*

PROGRAMME AGRI-QUÉBEC

— Modifications

(*Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 5 juin 2010, 142^e année, numéro 22, page 610, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 5 février 2011, 143^e année, numéro 5, page 168, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 26 novembre 2011, 143^e année, numéro 47, page 1298, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 12 octobre 2013, 145^e année, numéro 41, page 1137, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 18 janvier 2014, 146^e année, numéro 3, page 72, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 1^{er} mars 2014, 146^e année, numéro 9, page 272, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 2 août 2014, 146^e année, numéro 31, page 781, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 24 janvier 2015, 147^e année, numéro 4, page 92, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 23 mai 2015, 147^e année, numéro 21, page 559, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 23 janvier 2016, 148^e année, numéro 4, page 112, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 27 février 2016, 148^e année, numéro 9, page 230, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 23 juillet 2016, 148^e année, numéro 30, page 776, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 1^{er} octobre 2016, 148^e année, numéro 40, page 1018, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 11 février 2017, 149^e année, numéro 6, page 226, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 11 mars 2017, 149^e année, numéro 10, page 322, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 8 juillet 2017, 149^e année, numéro 27, page 775, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 1^{er} décembre 2018, 150^e année, numéro 48, page 782, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 14 décembre 2019, 151^e année, numéro 50, page 818, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 13 juin 2020, 152^e année, numéro 24, page 396)

Loi sur La Financière agricole du Québec
(chapitre L-0.1)

1. Le programme Agri-Québec est modifié par l'ajout, après l'article 5, du suivant:

«5.1. N'est pas assujettie à l'exigence d'enregistrement prévue au paragraphe 7^o de l'article 3 du Programme, l'entreprise agricole:

1^o qui fait produire à forfait;

2^o dont les capitaux et les facteurs élémentaires de production ne comprennent pas au moins un immeuble à vocation agricole;

et

3^o qui met en marché une valeur de production annuelle supérieure à 5 000 \$.»

7934

Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Modifications

Avis est donné, conformément aux dispositions de l'article 20 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (chapitre L-0.1), que le 17 juin 2022, La Financière agricole du Québec a adopté les modifications au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles annexées au présent avis et a fixé leur entrée en vigueur à la même date.

Lévis, le 27 juin 2022

La secrétaire générale,

RENÉE SAINT-HILAIRE, *avocate*

PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

— Modifications

(*Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 8 décembre 2001, 133^e année, numéro 49, page 1336, tel que modifié par *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 12 janvier 2002, 134^e année, numéro 2, page 29, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 14 septembre 2002, 134^e année, numéro 37, pages 1074 et 1080, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 1^{er} février 2003, 135^e année, numéro 5, page 121, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 26 juillet 2003, 135^e année, numéro 30, page 840, *Gazette officielle*

du Québec, Partie 1, 31 janvier 2004, 136^e année, numéro 5, page 118, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 31 mars 2004, 136^e année, numéro 23, page 560, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 7 août 2004, 136^e année, numéro 32, page 816, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 13 novembre 2004, 136^e année, numéro 46, page 1120, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 11 décembre 2004, 136^e année, numéro 50, page 1255, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 29 janvier 2005, 137^e année, numéro 4, page 97, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 18 juin 2005, 137^e année, numéro 24, page 565, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 21 janvier 2006, 138^e année, numéro 3, page 88, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 23 septembre 2006, 138^e année, numéro 38, page 1022, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 13 janvier 2007, 139^e année, numéro 2, page 52, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 3 février 2007, 139^e année, numéro 5, page 132, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 13 octobre 2007, 139^e année, numéro 41, page 908, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 3 novembre 2007, 139^e année, numéro 44, page 985, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 15 décembre 2007, 139^e année, numéro 50, page 1113, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 9 février 2008, 140^e année, numéro 6, page 114, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 26 juillet 2008, 140^e année, numéro 30, page 656, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 9 août 2008, 140^e année, numéro 32, page 700, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 13 septembre 2008, 140^e année, numéro 37, page 778, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 4 octobre 2008, 140^e année, numéro 40, page 832, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 10 janvier 2009, 141^e année, numéro 1A, page 51, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 7 février 2009, 141^e année, numéro 5, page 168, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 2 mai 2009, 141^e année, numéro 17, page 463, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 30 mai 2009, 141^e année, numéro 21, page 565, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 4 juillet 2009, 141^e année, numéro 26, page 657, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 2 janvier 2010, 142^e année, numéro 1, page 6, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 6 février 2010, 142^e année, numéro 5, page 116, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 13 mars 2010, 142^e année, numéro 10, page 267, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 3 avril 2010, 142^e année, numéro 13, page 384, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 5 juin 2010, 142^e année, numéro 22, page 617, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 26 juin 2010, 142^e année, numéro 25, page 684, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 17 juillet 2010, 142^e année, numéro 28, page 808, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 2 octobre 2010, 142^e année, numéro 39, page 1069, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 6 novembre 2010, 142^e année, numéro 44, page 1248, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1,

20 novembre 2010, 142^e année, numéro 46, page 1322, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 4 décembre 2010, 142^e année, numéro 48, page 1396, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 5 février 2011, 143^e année, numéro 5, page 170, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 23 avril 2011, 143^e année, numéro 16, page 488, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 16 juillet 2011, 143^e année, numéro 28, page 793, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 29 octobre 2011, 143^e année, numéro 43, page 1145, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 26 novembre 2011, 143^e année, numéro 47, page 1299, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 14 janvier 2012, 144^e année, numéro 2, page 88, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 4 février 2012, 144^e année, numéro 5, page 223, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 14 avril 2012, 144^e année, numéro 15, page 490, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 9 juin 2012, 144^e année, numéro 23, page 752, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 7 juillet 2012, 144^e année, numéro 27, page 868, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 21 juillet 2012, 144^e année, numéro 29, page 940, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 29 septembre 2012, 144^e année, numéro 39, page 1146, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 1^{er} décembre 2012, 144^e année, numéro 48, page 1411, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 12 janvier 2013, 145^e année, numéro 2, page 52, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 2 février 2013, 145^e année, numéro 5, page 171, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 2 mars 2013, 145^e année, numéro 9, page 314, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 27 avril 2013, 145^e année, numéro 17, page 532, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 8 juin 2013, 145^e année, numéro 23, page 684, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 6 juillet 2013, 145^e année, numéro 27, page 775, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 18 janvier 2014, 146^e année, numéro 3, page 96, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 1^{er} mars 2014, 146^e année, numéro 9, page 285, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 22 mars 2014, 146^e année, numéro 12, page 355, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 12 avril 2014, 146^e année, numéro 15, page 431, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 2 août 2014, 146^e année, numéro 31, page 785, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 6 décembre 2014, 146^e année, numéro 49, page 1211, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 24 janvier 2015, 147^e année, numéro 4, page 98, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 28 février 2015, 147^e année, numéro 9, page 252, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 23 mai 2015, 147^e année, numéro 21, page 562, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 27 juin 2015, 147^e année, numéro 26, page 678, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 9 janvier 2016, 148^e année, numéro 2, page 52, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 23 janvier 2016, 148^e année, numéro 4, page 117, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 27 février 2016,

148^e année, numéro 9, page 236, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 23 avril 2016, 148^e année, numéro 17, page 471, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 9 juillet 2016, 148^e année, numéro 28, page 740, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 23 juillet 2016, 148^e année, numéro 30, page 784, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 23 juillet 2016, 148^e année, numéro 30, page 792, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 11 février 2017, 149^e année, numéro 6, page 228, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 25 mars 2017, 149^e année, numéro 12, page 371, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 15 avril 2017, 149^e année, numéro 15, page 460, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 20 mai 2017, 149^e année, numéro 20, page 611, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 18 novembre 2017, 149^e année, numéro 46, page 1231, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 20 janvier 2018, 150^e année, numéro 3, page 49, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 21 avril 2018, 150^e année, numéro 16, page 248, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 21 juillet 2018, 150^e année, numéro 29, page 445, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 27 octobre 2018, 150^e année, numéro 43, page 704, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 1^{er} décembre 2018, 150^e année, numéro 48, page 785, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 12 janvier 2019, 151^e année, numéro 2, page 75, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 6 juillet 2019, 151^e année, numéro 27, page 461, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 14 décembre 2019, 151^e année, numéro 50, page 828, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 11 janvier 2020, 152^e année, numéro 2, page 74, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 13 juin 2020, 152^e année, numéro 24, page 402, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 11 juillet 2020, 152^e année, numéro 28, page 479, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 28 novembre 2020, 152^e année, numéro 48, page 865, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 2 janvier 2021, 153^e année, numéro 1, page 58, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 24 avril 2021, 153^e année, numéro 17, page 332, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 3 juillet 2021, 153^e année, numéro 27, page 451, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 23 octobre 2021, 153^e année, numéro 43, page 622, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 18 décembre 2021, 153^e année, numéro 51, page 736, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 8 janvier 2022, 154^e année, numéro 2, page 49, *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 12 mars 2022, 154^e année, numéro 11, page 215).

Loi sur La Financière agricole du Québec
(chapitre L-0.1)

1. L'article 78 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles est modifié par le remplacement, dans le tableau 3, des cellules concernant le produit Céréales et canola par les suivantes :

«

Produit assurable	Année d'assurance	Contribution unitaire (\$/unité)
7. Céréales et canola		
Avoine	2021-2022	47,32 \$/ha
Blé d'alimentation animale	2021-2022	12,88 \$/ha
Blé d'alimentation humaine	2021-2022	3,65 \$/ha
Canola	2021-2022	10,56 \$/ha
Orge	2021-2022	29,55 \$/ha

».

7932

Programme Investissement Croissance

Modifications

Avis est donné, conformément aux dispositions de l'article 20 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (chapitre L-0.1), que le 17 juin 2022, La Financière agricole du Québec a adopté les modifications au Programme Investissement Croissance annexées au présent avis et a fixé leur entrée en vigueur à la même date.

Lévis, le 27 juin 2022

La secrétaire générale,

RENÉE SAINT-HILAIRE, *avocate*

PROGRAMME INVESTISSEMENT CROISSANCE

— Modifications

(*Gazette officielle du Québec*, Partie 1, 13 juin 2020, 152^e année, numéro 24, page 393).

Loi sur La Financière agricole du Québec (chapitre L-0.1)

1. Le titre du Programme Investissement Croissance est modifié par l'ajout après « Croissance » de « Durable ».

2. L'article 3 de ce programme est modifié par le remplacement de « prend la forme d'une subvention à l'investissement » par « est ».

3. L'article 8 de ce programme est modifié :

1^o par l'ajout, au paragraphe 2^o, après « agroalimentaire; », de « ou »;

2^o par la suppression, au paragraphe 3^o, de « ; ou »;

3^o par la suppression du paragraphe 4^o.

4. L'article 9 de ce programme est modifié :

1^o par le remplacement, au paragraphe 3^o, de « un investissement initial pour une production exigeant l'acquisition » par « l'achat initial »;

2^o par le remplacement du paragraphe 4^o par le suivant :

« 4^o l'achat initial d'animaux reproducteurs; ou »;

3^o par la suppression du paragraphe 5^o;

4^o par l'ajout, après le premier alinéa, du suivant :

« Toutefois, l'achat de machinerie autotractée n'est pas admissible au programme, à l'exception des équipements autotractés déterminés par la société. ».

5. L'article 10 de ce programme est modifié :

1^o par le remplacement du paragraphe 5^o par le suivant :

« 5^o l'achat d'une terre, d'une maison, de bâtiments existants ou toute transaction qui, de l'avis de la société, constitue l'achat d'une ferme en tout ou en partie; »;

2^o par l'ajout, après le paragraphe 5^o, des suivants :

« 6^o l'achat d'actifs, en tout ou en partie, appartenant à une entreprise ayant en commun, directement ou indirectement avec l'acheteur, un propriétaire, un actionnaire, un sociétaire, un associé ou un membre;

7^o l'achat d'actifs issus d'une fusion d'entreprises, de la scission ou de la division d'une entreprise en différentes entités;

8^o l'achat d'actifs utilisés principalement, de l'avis de la société, à des fins autres qu'agricoles, notamment l'achat d'équipement forestier, d'équipement de déneigement ou d'équipement utile à la réalisation de travaux à forfait ainsi que le financement visant des aménagements administratifs;

9^o l'achat de machinerie autotractée, à l'exception des équipements autotractés déterminés par la société. ».

6. L'article 11 de ce programme est modifié :

1^o par le remplacement, au premier alinéa, de « 5^o » par « 4^o » et de « sous gestion de l'offre ou à la production acéricole » par « autres que celles visées par le volet 2 du programme »;

2^o par le remplacement, au deuxième alinéa, de « 300 000 \$ » par « 150 000 \$ »;

3^o par la suppression, au deuxième alinéa, de «Toutefois, le financement admissible à l'aide financière pour un achat prévu au paragraphe 5^o de l'article 9 est limité à 50 % du montant financé pour l'achat de la machinerie visée.»;

4^o par le remplacement, au troisième alinéa, de «30 000 \$» par «15 000 \$».

7. L'article 12 de ce programme est modifié :

1^o par le remplacement, au premier alinéa, de «5^o» par «4^o» et de «aux productions autres que celles sous gestion de l'offre ou acéricole» par «à la production bovine de boucherie, ovine ou caprine»;

2^o par le remplacement, au deuxième alinéa, de «10 \$» par «25 \$»;

3^o par la suppression, au deuxième alinéa, de «Toutefois, le financement admissible à l'aide financière pour un achat prévu au paragraphe 5^o de l'article 9 est limité à 50 % du montant financé pour l'achat de la machinerie visée.»;

4^o par le remplacement, au troisième alinéa, de «60 000 \$» par «150 000 \$».

8. L'article 13 de ce programme est modifié :

1^o par le remplacement, au premier alinéa, de «6^o» par «5^o»;

2^o par le remplacement, au deuxième alinéa, de «200 000 \$» par «100 000 \$»;

3^o par le remplacement, au troisième alinéa, de «20 000 \$» par «10 000 \$».

9. L'article 14 de ce programme est modifié par l'ajout, au premier alinéa, après «détenus» de «directement ou indirectement» et après «une relève agricole» de «ayant qualifié cette même entreprise».

10. Ce programme est modifié par l'ajout, après l'article 14, du suivant :

«14.1. Pour être admissible au présent volet, une entreprise doit démontrer :

1^o qu'elle peut générer un revenu brut agricole annuel d'au moins 50 000 \$ dans les 60 mois suivant la date de la qualification de la relève agricole à temps plein ou de la qualification simultanée de deux relèves agricoles à temps partiel dans le cadre du Programme d'appui financier à la relève agricole; ou

2^o qu'elle peut générer un revenu brut agricole annuel d'au moins 30 000 \$ dans les 60 mois suivant la date de la qualification de la relève agricole à temps partiel dans le cadre du Programme d'appui financier à la relève agricole.».

11. L'article 15 de ce programme est modifié :

1^o par le remplacement, au premier alinéa, de «5^o de l'article 9 ou d'un projet visant l'achat d'une terre» par «4^o de l'article 9»;

2^o par la suppression, au deuxième alinéa, de «Toutefois, le financement admissible à l'aide financière pour un achat prévu au paragraphe 5^o de l'article 9 est limité à 50 % du montant financé pour l'achat de la machinerie visée.»;

3^o par le remplacement du quatrième alinéa par le suivant :

«Les jeunes entrepreneurs peuvent se prévaloir d'un capital de prêt additionnel de 150 000 \$ prévu au volet 1 et de 300 000 \$ prévu au volet 2.»;

4^o par la suppression du cinquième alinéa.

12. Ce programme est modifié par l'ajout, après l'article 17, du suivant :

«17.1. Le versement de l'aide financière est conditionnel au respect, par l'entreprise, des conditions qui l'ont rendue admissible.

De même, le versement de l'aide financière est conditionnel au maintien en vigueur, par l'entreprise, du prêt.».

13. L'article 19 de ce programme est modifié par le remplacement de «200 000 \$» par «100 000 \$» et de «800 000 \$» par «700 000 \$».

14. L'article 20 de ce programme est remplacé par le suivant :

«20. Lorsque le montant maximum de financement admissible est atteint, la société ne peut accorder aucune autre aide financière à une entreprise en vertu du programme, et ce, même si la forme juridique, la propriété ou la direction de cette entreprise est modifiée.».

15. L'article 21 de ce programme est modifié par le remplacement, au premier alinéa, de «100 M\$ pour les cinq prochaines années» par «150 M\$ pour les années 2020-2021 à 2024-2025».

16. L'article 22 de ce programme est modifié par le remplacement de « par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec » par « notamment par tout ministère, organisme et entreprise des gouvernements provincial et fédéral ainsi que tout organisme municipal et toutes autres entités ayant pour mission le développement économique des entreprises, ».

17. Ce programme est modifié par l'ajout, après l'article 23, des suivants :

« 23.1. Les modifications apportées au programme et entrées en vigueur le 17 juin 2022 s'appliquent aux demandes de participation enregistrées par la société à compter de cette date.

Aux fins du premier alinéa, la date d'enregistrement est déterminée par la société à la suite de la réception d'une demande de participation écrite, accompagnée des renseignements et documents requis notamment en vertu du présent programme et du Programme de financement de l'agriculture aux fins de son analyse.

23.2. Aux fins du calcul du montant maximum de financement admissible sur un capital de prêt, la société doit tenir compte, le cas échéant et pour chaque volet prévu au programme, du montant de financement admissible autorisé à une entreprise avant le 17 juin 2022. ».

7933

Office québécois de la langue française

Termes parus dans les avis de recommandation et de normalisation

Termes parus dans les avis de recommandation et de normalisation

1. Avis de recommandation

Conformément à l'article 116.1 de la Charte de la langue française, avis public est donné que l'Office québécois de la langue française, à sa séance du 23 juin 2022, a recommandé les termes français et les définitions qui suivent :

Élection

circonscription électorale, n. f. Division territoriale établie en vue de l'élection de représentants. Anglais : *electoral district*.

Cet avis remplace l'avis de normalisation paru le 2 avril 1988.

district électoral, n. m. Division territoriale établie pour la tenue d'élections municipales. Anglais : *electoral district*.

Développement logiciel

déploiement continu, n. m., ou **DC**, n. m. Ensemble de pratiques relevant du développement logiciel, qui consistent à automatiser les tests et à effectuer régulièrement et automatiquement le déploiement des fonctionnalités du logiciel. Anglais : *continuous deployment*.

intégration continue, n. f., ou **IC**, n. f. Ensemble de pratiques relevant du développement logiciel, qui consistent à automatiser les tests et à intégrer régulièrement au code source le code qu'écrivent les membres de l'équipe de développement. Anglais : *continuous integration*.

livraison continue, n. f., ou **LC**, n. f. Ensemble de pratiques relevant du développement logiciel, qui consistent à automatiser les tests et à effectuer régulièrement et manuellement le déploiement des fonctionnalités du logiciel. Anglais : *continuous delivery*.

réusinage, n. m. Opération qui consiste à retravailler le code source d'un logiciel dans le but de le nettoyer, d'en améliorer la qualité et la lisibilité et d'en faciliter la maintenance, sans en modifier les fonctionnalités. Anglais : *refactoring*.

réusiner, v. Retravailler le code source d'un logiciel dans le but de le nettoyer, d'en améliorer la qualité et la lisibilité et d'en faciliter la maintenance, sans en modifier les fonctionnalités. Anglais : *refactor*.

Tout commentaire devra être acheminé au secrétariat du Comité d'officialisation linguistique de l'Office québécois de la langue française, par la poste :

750, boulevard Charest Est, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9K4; ou par courriel : secretariatCOL@oqlf.gouv.qc.ca.

La secrétaire de l'Office québécois de la langue française,
MÉLANIE BINETTE

7926

Registraire des entreprises

Avis de dissolution

MUSSET & BOUTET LTEE

Le 23 avril 2022, la *Gazette officielle du Québec* a publié un préavis du registraire des entreprises indiquant qu'il entendait dissoudre la personne morale MUSSET & BOUTET LTEE si elle ne produisait pas une déclaration d'immatriculation dans les 60 jours suivant la date de publication du préavis.

Étant donné que le délai accordé est écoulé et que cette personne morale n'a pas produit de déclaration d'immatriculation, le registraire des entreprises, conformément à l'article 289 de la Loi sur la publicité légale des entreprises, déclare que la personne morale MUSSET & BOUTET LTEE sera dissoute à la date de publication de cet avis.

Québec, le 23 juin 2022

Registraire des entreprises,
YVES PÉPIN

7925

Biens non réclamés, Loi sur les...

Revenu Québec

Avis

Chaque année, des milliers de biens sont oubliés ou ne sont pas réclamés par leurs propriétaires ou leurs héritiers. Il peut s'agir d'une succession ou d'un produit financier non réclamé (par exemple, le contenu d'un coffret de sûreté ou une somme provenant d'un régime de retraite ou d'un contrat d'assurance vie). Au Québec, Revenu Québec est l'organisation qui a été désignée pour récupérer et administrer ces biens.

Vous croyez être le propriétaire ou l'héritier d'un tel bien ?

Consultez le registre des biens non réclamés disponible sur notre site Internet, à l'adresse revenuquebec.ca/fr/bnr afin d'y effectuer une recherche. Vous pouvez aussi communiquer avec la Direction principale des biens non réclamés par téléphone ou vous rendre en personne à nos bureaux.

Pour nous joindre
Direction principale des biens non réclamés
500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 10.00
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 1 866 840-6939
revenuquebec.ca/fr/bnr

Note: Les appellations, les dénominations ou les noms figurant dans les listes publiées dans cet avis sont écrits comme ils nous ont été transmis.

1^o Successions non réclamées

Nom	Domicile	Date du décès
ALLIE, Roger	525, 7 ^e Avenue Sud, appartement 6, Sherbrooke	2018-09-22
AREL, Arlette	3090, avenue de la Pépinière, Montréal	2018-05-07
ARNOLD, Cécile	331, rue du Sanatorium, Lac-Étchemin	2020-05-14
ARON, Luliu	850, avenue Larivière, appartement 2, Rouyn-Noranda	2021-01-07
ARSENAULT, Carmen	1030, rue de Salaberry, appartement 18, Montréal	2021-01-02
AUBIN, Jean-Claude	243, rue Saint-Pierre, Nominingue	2020-10-28
AUBRY, Monique	19, 19 ^e Rue, appartement 301, Laval	2020-12-08
AUBUT, Manon	3272, avenue Masson, appartement 4, Shawinigan	2020-09-29
AUDET, Claudette	1612, rue Leclaire, Montréal	2019-09-30
BACHAS, Constantino	3350, boulevard Cavendish, Montréal	2020-05-14
BEAUDET, Fernand	3760, rue Sainte-Catherine Est, appartement 605, Montréal	2020-12-21
BEAUDOIN, Germaine	800 rue Saint-Paul, Farnham	2020-06-25
BELINAK, Antun	2066, rue Favard, appartement 711, Montréal	2020-10-03
BELLEAU, Josette	6775, boulevard l'Ormière, appartement 1, Québec	2021-05-18
BERGERON, Guy	82, rue Principale, Saint-Flavien	2021-02-27
BERGERON, Pierre	17, chemin des Loisirs, La Malbaie	2020-12-23
BERNIER, Camille Diane	9745, avenue Péloquin, Montréal	2021-04-05
BESSETTE, Roger	798, 13 ^e Avenue, appartement 1, Lachine	2020-04-24
BISSON, René	128, rue Sainte-Marguerite Nord, appartement 10, Thetford Mines	2021-06-08
BLACKBURN, Martin	2175, 26 ^e Rue, Québec	2020-10-16
BLAIS, Arthur	27, rue Saint-Pierre, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	2019-11-02
BOISVERT, Gaétan	1308, rue Cardin, Acton Vale	2021-04-09
BOISVERT, Yves	64, rue Duplessis, Trois-Rivières	2019-12-04
BOND (PARE), Ann Françoise	3885, rue Cornwall, Saint-Hubert	2020-04-03
BONENFANT, Odette	2220, 1 ^{er} Avenue, Québec	2020-05-08
BOUCHARD, Daniel	1220, rue Dr Olivier M. Gendron, appartement 2, Berthierville	2020-12-09
BOULERICE, Raymond	8050, Hochelaga, appartement 5, Montréal	2021-04-10
BOYER, Mélanie	2443, chemin de l'Église, appartement E, Sainte-Clotilde-de-Châteauguay	2021-02-08
BRABANT, Pascale	5240, rue Chambord, appartement 2, Montréal	2021-02-04
BRADETTE, Alain	16, place des Lilas, Bois-des-Filion	2021-01-28
BRISEBOIS, Paul	6750, boulevard Gouin Ouest, appartement 1205, Montréal-Nord	2020-07-04
BRODEUR, Sylvain	810, avenue Turnbull, appartement 6, Québec	2021-02-14
BUJOLD, Lucille	5500, boulevard Lasalle, Verdun	2021-01-10
CADIEUX, Jeannine	5605, rue Beaubien Est, Montréal	2019-04-13
CARON, Elizabeth	10005, boulevard Bois de Boulgne, appartement 911, Montréal	2021-02-17
CARRETTE, Denis	8675, boulevard Maurice Duplessis, appartement 1, Montréal	2021-02-05
CARRIÈRE, Raymond	90, rue de la Futaie, appartement 1410, Gatineau	2021-05-03
CASSABON, Hélène	875, rue Grignon, appartement 2, Sainte-Adèle	2021-02-14
CAVALLO, Liliana (Siliana)	1220, 8 ^e rue, Saint-Jérôme	2021-01-17
CHARLAND-BOUDREAULT, Martin	12, rue Simard, Port-Cartier	2021-02-12
CHARRON, Caroline	565, chemin de la Rivière Sud, Saint-Eustache	2021-02-17
CHARRON, Flore	1268, rue Ricard, Acton Vale	2020-10-06
CHOUINARD, Yvon	67, rue Saint-Jean-Baptiste Ouest, appartement 107, Montmagny	2020-12-01
CLOUTIER, Éric	842, rue Bernard-Pilon, McMasterville	2021-05-07
CLOUTIER-RIVERIN, Dylan	545, route 219, Saint-Jean-sur-Richelieu	2020-10-26

Nom	Domicile	Date du décès
COLLIN, Renaldo	187, chemin Dugesclin, Grande-Rivière	2020-11-24
CORBEIL, Germain	1347, avenue des Bégonias, Saint-Jérôme	2020-11-26
CORMIER, Marie-Jeannine	12235, rue Grenet, Montréal	2019-01-10
CORODI, Iacob	4321, rue Garand, Saint-Laurent	2020-11-24
COSQUER, Louis-Roger	5600, boulevard Lasalle, appartement 711, Verdun	2020-12-04
COURTEAU, Lise	5111, rue Sherbrooke Est, appartement 814D, Montréal	2021-03-20
COUTURE, André	2805, boulevard Frontenac Ouest, appartement 112, Thetford Mines	2019-01-21
DESCHÊNES, Monique	6510, boulevard Gouin Est, Montréal-Nord	2021-03-11
DESCÔTEAUX, Jean-Guy	419, rue Saint-Louis, Joliette	2021-04-09
DESFOSSÉS, Lucien	471, 16 ^e Avenue, Pointe-Calumet	2021-03-15
DESGAGNÉS, Luc Éric	365, chemin des Cyprés, Nominingue	2022-02-24
DÉSGROSEILLIERS, Claudette	39, rue Saint-Hubert, appartement 105, Châteauguay	2021-05-07
DÉSILETS, Stanley	634, 2 ^e Rue de la Pointe, Shawinigan	2021-03-17
DÉZIEL, Rose	30, rue Sainte-Anne, Saint-Jacques	2020-12-22
DRISDELLE, Sylvia	360, place F.H. Jones, appartement 126, Joliette	2019-12-21
DUBÉ, Michel	909, rue du Rocher Boisé, Sainte-Adèle	2021-09-01
DUBÉ, Richard	1560, boulevard Marie-Victorin, appartement 4, Longueuil	2019-09-16
DUBÉ, Serge	291, 5 ^e Avenue, Verdun	2021-05-14
DUBOIS, Alain	2066, rue Joliette, appartement 7, Montréal	2021-03-07
DUPRAS, Jean-Guy	86, rue des Érables, appartement 4, Les Coteaux	2021-04-29
DUQUETTE, François	1958, avenue Saint-Marc, appartement 4, Shawinigan	2020-11-28
DUQUETTE, Roger	1545, rue Mcmanamy, appartement 313, Sherbrooke	2021-02-16
DURIEZ, Jean-Michel	15522, 4 ^e Avenue, Montréal	2021-01-13
DUROCHER, Nicole	570, rue René-Gascon, appartement 410, Saint-Jérôme	2021-04-11
DUTRISAC, Joseph-Mathieu	1179, chemin du Ruisseau-Serprent, Notre-Dame-du-Laus	2020-11-30
DWIGHT, Murphy	650, 32 ^e Avenue, appartement 311, Lachine	2020-05-24
FAUCHER, Rose-Ange	3249, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac	2021-11-01
FAUVEL, Léo	6894, boulevard Gouin Est, appartement 9H, Montréal-Nord	2021-01-14
FECTION, Simon	20, rue Plourde, appartement 205, Charlemagne	2021-05-18
FERLAND, Hélène	276, rue Beaudoin, appartement 7, Sainte-Thérèse	2021-01-24
FILLION, Daniel	115, rue de la Montagne, Québec	2021-02-24
FLEURENT, Daniel	104, chemin du Rubis, Notre-Dame-du-Laus	2021-01-12
FLORES, Luz Maria	5655, rue Sherbrooke, appartement 409A, Montréal	2020-04-30
FORGET, Francine	108, rue Lavallée, Saint-Philippe	2020-05-09
FORTIER, Fernand	119, rue Saint-Antoine, appartement 2, Trois-Rivières	2021-02-16
FOURNIER, Ginette	14105, rue Notre-Dame, appartement 1, Pointe-aux-Trembles	2020-09-26
FOURNIER, Robert	6750, boulevard Gouin Est, appartement 1407, Montréal-Nord	2021-04-30
FRASER, Laurie-Annie	980, rue McGauran, Richmond	2019-12-04
FRIGAULT, Cécilia	10, rue Bayeur, appartement 2, Napierville	2021-04-05
FRISON, Robert	149, rue Guévremont, Sorel-Tracy	2021-02-11
FUROIS, Gilles	990, rue Gérard-Morisset, appartement 8039, Québec	2020-12-18
GAGNÉ, Carmelle	8955, rue Sherbrooke Est, appartement 310, Montréal	2020-12-25
GAGNÉ, Jean-Marc	46, chemin du Lac Linda, Rimouski	2021-02-23
GAGNÉ, Jean-Pierre	1075, rue Mistral, appartement 24, Montréal	2021-02-19
GAGNON, Gilles	1, avenue du Sacré-Coeur, Québec	2020-12-31
GAGNON, Gisselin (Ghislain)	300, rue de la Rivière, Les Bergeronnes	2021-02-19
GAGNON, Lise	105, rue Hermine, appartement 1107, Québec	2020-12-31
GAGNON, Marcel	515, rue du Grand-Pré, appartement 3, Matane	2020-09-06
GAGNON, Patricia	1850, route du Président-Kennedy, Sainte-Marie	2020-01-13
GAUMOND, Sophie	3142, rue Denaut, Longueuil	2021-07-12
GÉHU, Mathieu	107, 3 ^e Avenue Ouest, Sainte-Anne-des-Monts	2020-12-19

Nom	Domicile	Date du décès
GEICK, Yannick	255, chemin Martin, Saint-Calixte	2020-12-17
GEOFFROY, Catherine	1747, rue de la Vallée-du-Rhône, Saint-Lazare	2021-01-12
GHABROUS SABA, Mounir	60, rue Berlioz, appartement 1206, Verdun	2018-06-17
GILBERT, Louise	12, rue Ouellette, appartement 2, Saint-Constant	2021-02-17
GINCHEREAU, Robert	4025, rue Frontenac, Sorel-Tracy	2019-09-10
GINGRAS, Jocelyn	2405, boulevard Sainte-Anne, appartement 470, Québec	2021-02-15
GIRARD, Huguette	725, rue Bon Désir, appartement 6, Baie-Comeau	2020-08-26
GIRARD, Yves	55, 10 ^e Avenue Nord, Sherbrooke	2020-10-14
GIROUARD, Michel	3600, avenue du Parc, appartement 2708, Montréal	2021-04-09
GLAUDE, Léo	9, rue Renaud, appartement 6, Brownsburg-Chatham	2020-12-26
GLEETON, Gilles	606, rue Taillon, appartement A, Montréal	2021-01-18
GOLBERG, George	300, boulevard Hymus, appartement 2507, Pointe-Claire	2020-08-26
GUÉRARD, Claude	47, 70 ^e Avenue Ouest, appartement A, Blainville	2021-03-24
GUIMOND, Lisette	175, rue George-Slack, Granby	2020-11-27
HÉBERT, Gaétan	1125, boulevard Provencher, appartement 214, Brossard	2021-04-08
HOULD, Patrick	396, 3 ^e Avenue, appartement 1, Val-d'Or	2020-12-08
HUARD, Antonio	224, route 132 Ouest, Gascons	2021-04-14
HUBERT, Diane	280, rue de Mère-d'Youville, Sorel-Tracy	2021-01-09
IANNONE, Anita	33, avenue Argyle, appartement 510, Saint-Lambert	2021-01-03
JARRY, André	353, rue Querbes, appartement 104, Vaudreuil-Dorion	2020-12-21
JOHNSON, Janine	11727, rue Notre-Dame Est, Pointe-aux-Trembles	2021-01-20
JOYAL, Barry R.	255, chemin Notre-Dame, appartement 200, Sainte-Adèle	2021-07-31
KARGAR, Farhad	10, boulevard du Séminaire, appartement 6, Sainte-Thérèse	2020-10-13
KEIGHAN, Laurent	1901, rue Claude, appartement 411, Longueuil	2020-12-04
KENDALL, Christiane	84, rue Boisjoli, Windsor	2021-01-31
LABBÉ, Edgar	3880, rue Saint-Léon, appartement 322, Jonquière	2021-12-28
LABELLE, Daniel	586, avenue de Buckingham, appartement B, Gatineau	2020-06-19
LABELLE, Marcel	2200, boulevard Allard, Drummondville	2021-04-13
LABELLE, Stéphanie	681, rue Fleury Ouest, appartement A, Montréal	2020-12-26
LABERGE, Jean	3711, chemin Saint-Foy, appartement 204, Québec	2020-12-29
LABRECQUE, Robert	3469, rue Brassard, appartement 2, Lévis	2021-05-09
LAFONTAINE (GAGNE), Laura Marie (Aurore)	45, rue Père Divet, Sept-Îles	2018-07-13
LAGACÉ, Claude	3500, rue Chapleau, Montréal	2020-09-30
LAGACÉ, Jacques	60, rue Monseigneur-Latulipe Ouest, appartement 6, Rouyn-Noranda	2021-05-28
LAHAIE, René	21, rue Courteau, Trois-Rivières	2020-07-18
LAJOIE, Jean François	264, boulevard Salaberry Nord, appartement A, Châteauguay	2020-12-11
LAMARRE, Jerry	111, rue des Érables, Notre-Dame-du-Mont-Carmel	2021-04-06
LAMONT, Sylvie	110, chemin Lamont, Saint-Adolphe-d'Howard	2020-07-18
LANDRY, Gaétan	900, boulevard Wilfrid-Hamel, Québec	2019-06-28
LANDRY, Jacques	911, chemin Sainte-Marie, Mascouche	2021-03-02
LANGLAIS, Gérard	2600, avenue Aird, appartement 201, Montréal	2021-04-08
LANGLOIS, Benoit	1700, avenue Papineau, appartement 300, Montréal	2021-02-13
LAPIERRE, Line	6940, boulevard Laframboise, appartement 301, Saint-Hyacinthe	2013-12-15
LAROCHE, Roger	10227, avenue du Sacré-Coeur, appartement A, Montréal	2021-07-30
LAROCQUE, Jean-Claude	75, rue Moreau, appartement 111, Gatineau	2020-11-07
LAROCQUE, Pierre	5025, rue Joncaire, sous-sol, Saint-Hyacinthe	2021-01-02
LAROSE, Gabriel	385, rue Lockwell, appartement 122, Québec	2021-02-21
LASNIER, Nathalie	200, rue Lesieur, appartement 14, Saint-Jean-sur-Richelieu	2020-12-20
LAURENT, Georges	3435, boulevard Gouin, Montréal-Nord	2020-04-25
LAVOIE MIGNEAULT, Thérèse	530, avenue Robert, appartement 1, Saint-Jean-sur-Richelieu	2021-03-12
LAVOIE, Pierrette	777, 7 ^e Rang Est, Saint-Nazaire-du-Lac-Saint-Jean	2021-01-24

Nom	Domicile	Date du décès
LE GUÉDARD (LEGUEDARD), Réjeanne	863, montée de Pointe-Navarre, Gaspé	2021-03-20
LEBLANC, Louise	54, rue Racine Est, appartement 316, Chicoutimi	2020-07-05
LEDUC, André	10, rue Monseigneur-Leblanc, appartement A, Salaberry-de-Valleyfield	2021-01-26
LEFEBVRE, Johanne	8165, rue la Fontaine, appartement 2, Montréal	2021-03-13
LENKO (LALONDE), Rose Jean	408, avenue Saint-Charles, appartement 205, Vaudreuil-Dorion	2020-08-15
LESCARBEAU, Francine	1243, rue Notre-Dame, Shawinigan	2020-11-23
LÉTOURNEUX, Denis	7300, boulevard des Galeries d'Anjou, appartement 1105, Anjou	2020-10-26
LÉVESQUE (CONTE), Aline	316, rue Lachapelle, Saint-Francois-du-Lac	2020-11-25
LÉVESQUE, Chantal	106, rue des Lilas Ouest, Québec	2021-12-14
MAGEREN, Raoul	490, 3 ^e Rang Nord, Saint-Charles-sur-Richelieu	2019-10-25
MAJCHER, Jean-Paul	97, rue Jean-Duceppe, Notre-Dame-des-Prairies	2021-02-08
MARLEAU, Paul	4800, boulevard Gouin Est, Montréal-Nord	2021-02-23
MARTEL, Claude	1395, rue Girouard Ouest, appartement 104, Saint-Hyacinthe	2018-12-28
MARTEL-VERNER, Marie-Paule	3095, rue Sherbrooke Est, Montréal	2019-09-24
MARTIN SR., Jean-Paul	72, 60 ^e Avenue, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	2020-08-17
MARTIN, Poon	45, rue Père-Divet, Sept-Îles	2020-01-27
MASSY, Louis	10, 8 ^e avenue, appartement 219, Deux-Montagnes	2020-07-15
MATHIEU, Nicole	254, 14 ^e Avenue, appartement 103, Saint-Lin-Laurentides	2020-11-04
MCGRATH, Thérèse	1443, avenue de Léry, appartement 2, Québec	2019-11-01
MERCIER, François	225, 1 ^{re} Avenue, appartement 115, Lac-Etchemin	2021-01-13
MICHAUD, André	3765, rue Antoine-Polette, appartement 15, Trois-Rivières	2020-11-03
MICHAUD, Léonard	896, rue Samuel, Laval	2018-10-24
MICHAUD, Stéphane	1102, place des Lilas, Valcourt	2020-04-12
MONTMAGNY (POLENTO), Geneviève	2400, boulevard Jacques-Marcil, appartement 106, Saint-Hubert	2021-01-21
MORIN, Jocelyne	775, rue de l'Espéranto, appartement 16, Trois-Rivières	2021-09-27
MORIN, Johanne	3766, rue Queen, appartement A319, Chertsey	2021-02-07
MORISSETTE, Bruno	6, rue Décosse, appartement 2, Gatineau	2021-01-01
MURAWSKI, Jan Jerzy	1745, rue de Sève, appartement 3, Montréal	2021-02-11
NELLIS, Franklin	4441, avenue Henri-Julien, Montréal	2020-12-26
NOEL, Michel	11921, rue Sainte-Catherine Est, Pointe-aux-Trembles	2021-02-17
NOISEUX, Luc	2412, chemin des Patriotes, appartement A, Richelieu	2019-11-11
NOREAU, Carole	637, rue Castelnau, La Tuque	2022-01-28
O'CONNOR, Allan	266, rue Koko, Maniwaki	2021-05-07
ORMANDY, Guy	350, boulevard Samson, Laval	2020-04-12
OUELLET, Ghyslaine	450, 2 ^e Rue, Louiseville	2019-01-09
OUIMET, André	2155, avenue Jeanne-d'Arc, appartement 2, Montréal	2021-01-18
PAGEAU, Francine	6123, rue de l'Étang, Québec	2020-05-02
PAQUET, Ghislaine	218, 2 ^e Avenue, appartement B, Saint-Georges	2020-10-17
PÂQUET, Jean-Marc	3400, rue Louis-Pasteur, appartement 115, Trois-Rivières	2021-05-15
PAQUIN, Jocelyne	227, 129 ^e Rue, Shawinigan	2021-11-27
PARENT, Yvon	645, rue Bruges, appartement 106, Longueuil	2021-05-11
PARENT-BAILEY, Clodine	35, rue de Cléricy, Gatineau	2020-08-05
PELLETIER, Ginette	2325, boulevard des Chutes, appartement 163, Québec	2020-11-14
PENTEFOUNTAS, Dimitrios	365, rue de la Grande-Côte, Rosemère	2021-02-12
PÉPIN, Louise	7487, rue Jean-Jacques-Rousseau, Montréal	2021-02-08
PERREAULT, André	1800, rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe	2020-09-22
PERREAULT, Sylvie	3530, boulevard Gouin Est, Montréal-Nord	2019-12-06
PETERSON STONE, Violette	8080, boulevard Saint-Laurent, appartement 1120, Brossard	2021-02-08
PHILIBERT, Daniel	30, 36 ^e Avenue, Saint-Eustache	2021-03-02
PICHETTE PAGÉ, Keven	27, rue Sainte-Julie, Maskinonge	2020-12-23

Nom	Domicile	Date du décès
PILON-LEGAULT, Simon	51, rue René-Boyer, appartement A, Saint-André-Avellin	2020-11-25
PINARD-CAYA, Cécile Odila	2225, rue Rachel Est, Montréal	2019-01-11
PINE, Jo-Ann	425, rue Gordon, Verdun	2020-12-31
POGET, Isabelle E.	1513, chemin Sainte-Angélique, Saint-Lazare	2021-02-07
POLLENDER, Roger	165, boulevard du Mont-Bleu, appartement 309, Gatineau	2020-01-30
POULIN, Yvon	5040, 6 ^e Avenue, appartement 206, Québec	2020-12-21
PROULX, Estelle	1238, place Jeanne-Mance, appartement 3, Valcourt	2021-01-26
RACETTE, Jean-Claude	1400, boulevard de la Concorde Ouest, appartement 101, Laval	2019-09-03
RACINE, Éric	439, chemin du Lac Sinclair, Duclos	2021-04-19
RIVARD, Céline	2841, rue Faraday, Jonquières	2019-01-21
ROBERGE, Alain	132, rue des Oeillets, Lévis	2020-12-20
ROBITAILLE, Georges	24, rue Mitchell, appartement 1, Gatineau	2020-12-31
ROSE, Michel	1324, rue des Hirondelles, Gatineau	2020-09-22
ROSEBERRY, Richard	5129, rue des Pinsons, Québec	2021-03-28
ROUSSY, Annie	2507, boulevard de l'Ange-Gardien Nord, appartement B, L'Assomption	2021-05-05
ROUX, Solange	849, rue Jolliet, appartement 2, Thetford Mines	2021-09-10
ROY, Michel	192, croissant du Rivage, L'Épiphanie	2020-12-26
ROY, Roger	784, rue Borduas, Lévis	2021-03-29
RUSSO, Gilles	305, boulevard des Anciens-Combattants, Sainte-Anne-de-Bellevue	2021-09-23
SALERNO, Roberto	40, rue Lévis, Longueuil	2020-06-19
SAMSON, Michel	131, rue Maurice Pellerin, Saint-Élie-de-Caxton	2020-02-27
SARRAZIN, Jacqueline	780, boulevard Lebourgneuf, appartement 113A, Québec	2020-12-15
SAVARD, André	18, rue Tanguay, appartement 202, Lévis	2020-12-27
SAVARD, Gilbert	66, route 138 Ouest, appartement 1, Forestville	2020-07-19
SAVARD, Jean	3457, montée du Lac-Lanthier, Rivière-Rouge	2021-08-30
SAVOIE, Raymond	90, rue Maskinongé, Saint-Gabriel-De-Brandon	2020-12-29
SEYMOUR, Kenneth	1208, croissant des Moucherolles, Saint-Lazare	2021-02-23
SIMARD, Gabriel	576, rue Terrill, Sherbrooke	2021-01-03
SMITH, Chantal	60, rue Saint-Joseph, appartement A, Sainte-Thérèse	2020-11-04
SPINOSA, Angelo	6894, boulevard Gouin Est, appartement 9G, Montréal	2020-12-10
STE-MARIE, Christian	229, boulevard de Maple Grove, appartement 1, Beauharnois	2021-02-20
ST-MAURICE, André	810, rang York, Saint-Barthélemy	2020-11-11
ST-ONGE, Lina	189, avenue du Pont Scott, appartement 305, Québec	2021-04-11
ST-PIERRE, Lucie	166, boulevard des Fleurs, Blainville	2020-12-26
TEOLI (TROLI), Richard	7175, 17 ^e Avenue, appartement A, Montréal	2021-03-24
THÉBERGE (BRAULT), Aline	611, boulevard Queen-Victoria, Sherbrooke	2021-02-15
THIBAUT, Langis	1679, rue Ludger-Côté, Chambly	2020-05-23
THIVIERGE, Jean-Marc	106, rue Drapeau, L'Ange-Gardien	2021-09-27
TREMBLAY (GALLANT), Jeannette	40, rue de Ramezay, Sorel-Tracy	2021-01-21
TREMBLAY, Denis	2250, rue de la Rivière-du-Berger, appartement 2, Québec	2021-05-02
TREMBLAY, Eric	71, rue Saint-Jacques, Portneuf	2021-06-19
TREMBLAY, Maryse	4240, rue Messier, appartement 608, Montréal	2020-11-10
TREMBLAY, Pierre	1870, rue Létourneau, appartement 3, Montréal	2020-11-22
TREMBLAY, Robert	402, rue Tamarac, appartement 8, Shawinigan	2020-07-30
TREMBLAY, Sylvie	5205, rue Rivard, appartement 301, Montréal	2021-04-01
TRÉPANIÉ, Jessy	196, avenue du Parc, appartement 10, Granby	2020-11-16
TRÉPANIÉ, Lise	13, rue Philippe-Lacoste, Saint-André-Avellin	2021-03-08
TRÉPANIÉ, Nathalie	855, 1 ^{er} Avenue, appartement 3, Shawinigan	2020-10-09
TREPANIÉ, Pierrette	1001, rue Brûlotte, appartement 125, Sherbrooke	2020-08-10
TURCOTTE DIT POULIN, Manon	623, 15 ^e Rue, Saint-Zacharie	2020-10-04

Nom	Domicile	Date du décès
TURGEON, Lisette	157, avenue Bethany, Lachute	2020-07-19
VACHON, Norman (Normand)	553, chemin des Bois Francis Est, Thetford Mines	2021-04-10
VACHON, Pierre	331, rue Alphonse-Bolduc, Lévis	2020-10-17
VACRI, Richard	2085, 10 ^e Avenue, Mascouche	2017-04-08
VALIQUETTE, Claude	330, rue Sainte-Marie, Laval	2020-12-03
VALLIÈRES, David	640, cours du Chevreuil, Drummondville	2021-05-25
VERRIER, Serge	6373, boulevard Henri-Bourassa, appartement 109, Montréal-Nord	2020-11-01
VÉZINA, Jean	7800, boulevard Château neuf, appartement 412, Anjou	2021-01-25
VLAYEN, Sandra	4450, rue Saint-Jacques, appartement 204, Montréal	2021-01-21
WHITE, Clyde Gordon	1029, rue Egan, appartement 1, Verdun	2020-12-29
WRAY, Rodney	97, rue Ellice, Salaberry-de-Valleyfield	2020-10-10

2^o Biens situés au Québec dont les propriétaires ou leurs héritiers sont inconnus ou introuvables

Nom	Nature du bien
ALCINDOR, Ernst	Trop payé
AUBIN, Gilbert	Trop payé
BELANGER, Yves	Trop payé
BELLEAU, Marie Jeanne	Trop payé
BERNSTEIN, Ruth	Trop payé
BESSETTE, Lucien	Lots 6 497 297 à 6 497 304
BIENVENUE, Bernard	Trop payé
BLAIS, Marcel	Trop payé
BLAIS, Marie Paule	Trop payé
BOURDEAU, René	Trop payé
BUREAU, Yves	Trop payé
CLARK, Joyce	Trop payé
CÔTÉ, Marie Reine	Trop payé
CÔTÉ, Marie-Claire	Trop payé
DESCOTEAUX, Gilles	Trop payé
GAGNE, Cecile	Trop payé
HARNOIS, Rejean	Trop payé
KUSZNIR, Lucy	Trop payé
LAFORREST, Gerardine	Trop payé
LAPOINTE, Elizabeth	Trop payé
LAROSE, Lorraine	Trop payé
LASCASE, Daniel	Trop payé
LAVOIE, Lucile	Trop payé
MAINVILLE, Christian	Trop payé
MALO, Louis	Trop payé
MARTIN, Jeannine	Trop payé
MARTIN, Serge	Trop payé
MATTON, Victorien	Lots 6 497 297 à 6 497 304
MAXWELL, Preston	Trop payé
MÉNARD, François	Lots 6 497 297 à 6 497 304
MONETTE, Robert	Trop payé
NORMAND, Serge	Trop payé
O'BRIEN, Daniel	Trop payé
OUELLET, Rinette	Trop payé
PARE, Jeannine	Trop payé
PELLERIN, Claude	Trop payé
PLANTE, Josée	Part d'héritage
RICARD, André	Trop payé
RICHARD, Jean Conrad	Trop payé
ROBILLARD, Charles	Trop payé

Nom	Nature du bien
ROY, Aline	Trop payé
SCHAPIRO, David	Trop payé
STEVENS, Judith K	Trop payé
ST-LOUIS, Jean-Claude	Trop payé
TAYLOR, Warren P	Trop payé
VERGE, Nancy	Trop payé
VILLENEUVÉ, Monique	Trop payé

3^o Biens des personnes morales dissoutes

Nom
1643-3351 Québec Inc.
Développement Immobilier Landry Inc.
Promo-Concept Maki Inc.

4^o Avis de clôture d'inventaire

Le ministre du Revenu du Québec donne avis qu'il a terminé l'inventaire dans le cas des successions suivantes :

Nom	Domicile	Date du décès
ALTIMAS MCDONALD, Eileen	225, avenue de la Présentation, Dorval	2018-02-04
BEAULIEU, Claude	16, avenue Hinton, Montréal-Est	2019-03-14
BERNIER, Armand	12, rue du Pont, Pabos	2017-07-01
BEZEAU, Jean-Pierre	142, chemin du Lac-Saint-Onge Nord, Lac-des-Écorces	2017-08-24
CHAMPAGNE, Jacques	485, route des Pères, Val-d'Espoir	2019-03-17
CHAMPAGNE, Yvan	340, rue Sainte-Marie, Marieville	2019-10-21
CONNOLLY, Wilburt	6950, boulevard des Roseaies, appartement 104, Anjou	2011-07-30
DENONCIN, Pierre-Marie	208, avenue de l'Église, Saint-Sauveur	2018-08-01
DIONNE, Bernard	1800, rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe	2016-12-31
FARMER, Serge	144, rue Saint-Laurent, La Prairie	2017-09-16
FOISY, Guy	3425, chemin Chambly, appartement 112, Longueuil	2019-06-21
GAGNÉ (CÔTÉ), Huguette	1634, rue Saint-Cyrille, L'Ancienne-Lorette	2020-05-30
JONES, Ronald	4250, rue Bannantyne, appartement 601, Verdun	2020-02-17
LACHANCE, Kevin	160, rue Carbonneau, appartement H, Sainte-Claire	2020-10-02
LACROIX, Luc	9, chemin France-Jetté, Déléage	2019-03-23
LAPLANTE, Marc	6555, rue de Pontoise, appartement I-201, Montréal	2018-08-08
LAROUCHE, Kathie	427, boulevard Saint-Paul, Chicoutimi	2017-02-02
L'HEUREUX, Yvan	790, boulevard Henri-Bourassa, appartement 216, Montréal	2019-01-31
MALTAIS, Jean-Luc	310, rue Blain, Mont-Saint-Hilaire	2020-09-08
MICHAUD, Pauline	4445, rue de Bellechasse, appartement 401, Montréal	2016-05-08
MOREAU, Normand	1199, chemin Beech Nord, Clarenceville	2019-10-20
MORRISSETTE, Claude	617, chemin de la Pointe-aux-Fourches, Saint-Damase	2020-12-27
NADEAU (INKELL), Huguette	141, 12 ^e Avenue Sud, Sherbrooke	2017-11-27
PILOTTE (COUPAL), Madeleine	4255, avenue Papineau, Montréal	2018-10-07
POIRIER ST-GERMAIN, Marc-André	2310, rue Henri-Cyr, Saint-Hubert	2018-07-17
RIOUX, Roland	1004, 10 ^e Rang, Saint-Jean-de-la-Lande	2016-03-15
ROBERT, Denis	468, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond	2018-11-13
ROBITAILLE, André	980, boulevard Vanier, Laval	2019-03-07
RODRIGUE, Peter	6465, rue de Chester, Montréal	2017-11-26
SCHMOUTH, Jean-Paul	3171, rue Rancourt, Québec	2019-08-18
STOLOW, Mervin	4866, Côte-des-Neiges, appartement 310, Montréal	2018-10-30
ST-ONGE, France	12235, rue Grenet, Montréal	2019-01-24
WATTLEY, Egbert-Lionel	7150, rue Marie-Victorin, Montréal	2016-01-16

5^o Avis de fin de liquidation

Le ministre du Revenu du Québec donne avis qu'il a terminé la liquidation des successions mentionnées ci-dessous. Tout héritier ou ayant droit peut faire valoir ses droits auprès du ministre dans les dix ans suivant la date à laquelle son droit s'est ouvert. Prendre note que des taxes seront exigibles à la suite de la réclamation.

Nom	Domicile	Date du décès	Reliquat
AUDET, Guy Ryan	371, 7 ^e Avenue, Barraute	2017-09-19	14 724,92 \$
BOISVERT, Alain	2024, rue Aylwin, Montréal	2019-10-31	1 028,02 \$
CARNEY, Jacques	11055, parc Georges, appartement 211, Montréal-Nord	2019-01-10	4 426,01 \$
DROUIN, Arthur	405, 18 ^e Rue, Saint-Georges	2019-12-21	12 424,66 \$
DUMAIS, Clément	211, avenue Louis-Hémon, appartement 11, Dolbeau-Mistassini	2016-07-25	52 599,43 \$
LAVIGNE, René	69, rue Airville Nord, Saint-Faustin-Lac-Carré	2018-08-10	4 250,72 \$
MESSENGER, Robert	4040, rue Girouard, appartement 109, Montréal	2018-12-28	8 528,78 \$
NOLIN, Adrien	1401, chemin de la Canardière, Québec	2018-08-28	44 447,00 \$
OLSON (OLSEN), Marie Paule	229, rue Monseigneur-Ross, Chandler	2016-09-19	21 430,05 \$
PAQUIN, Agathe	6085, rue Sherbrooke Est, Montréal	2016-08-25	271 067,18 \$
PAUL, William	640, boulevard Graham, Dorval	2018-10-03	78 269,32 \$
RENAUD, Chantal	1904, rue Bonaparte, Saint-Hubert	2018-03-04	6 883,25 \$
RICHARD, Marcel	1800, rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe	2019-10-05	5 739,60 \$
SIMARD, Jacqueline	3664, rue Saint-Alfred, Jonquière	2019-01-11	12 472,28 \$

7922